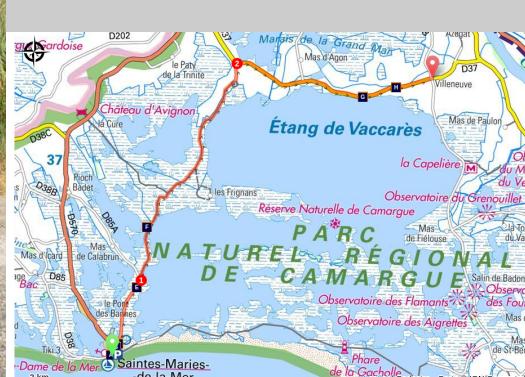


## JOUR 1 - STE-MARIE-DE-LA-MER - VILLENEUVE - Tour de l'étang de Vaccarès à vélo

Saintes-Maries-de-la-Mer



Cycliste le long du Vaccarès (Laurie Vanel - PNR Camargue)

*Cette balade le long de l'étang de Vaccarès, entre roseaux et sansouïres est un véritable appel au calme et à la flânerie.*

Ce premier jour de randonnée à vélo vous amène sur la rive ouest de l'étang de Vaccarès. Parmi les grandes étendues, vous pouvez observer les flamants roses et autres oiseaux typiques de Camargue. Cette première approche facile est l'occasion de découvrir des paysages exceptionnels.

### Infos pratiques

Pratique : Vélo

Durée : 3 h

Longueur : 27.4 km

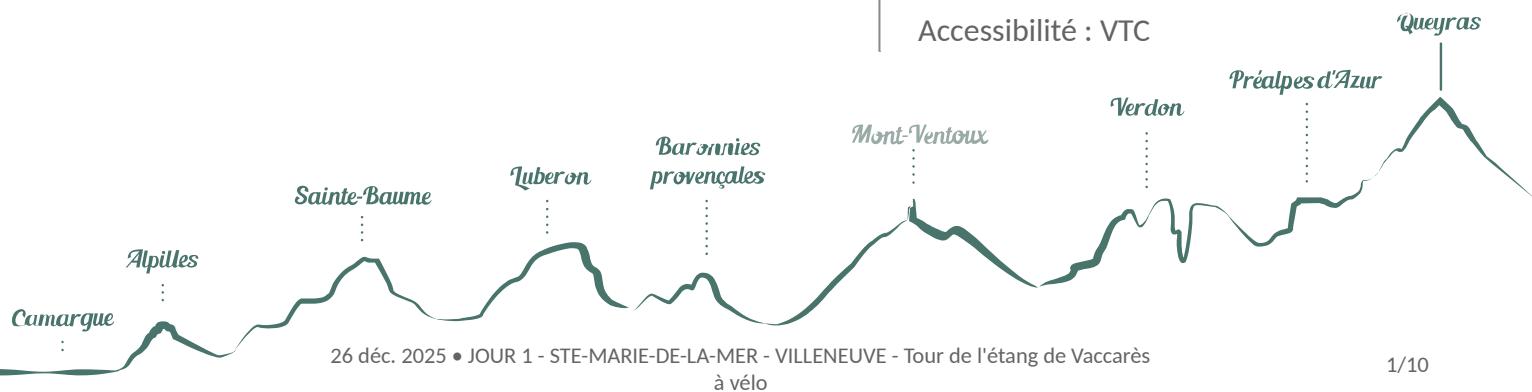
Dénivelé positif : 23 m

Difficulté : Facile

Type : Itinérance

Thèmes : Faune, Flore, Point de vue - sommet

Accessibilité : VTC



# Itinéraire

Départ : Office de tourisme, Les Saintes-Maries-de-la-Mer

Arrivée : Carrefour D37 - D36B, hameau de Villeneuve, Arles

Dos à l'Office de Tourisme sur l'avenue Van Gogh, se diriger à droite. Au rond-point, emprunter la deuxième sortie et traverser le village en direction de la route de Cacharel sur 4 km.

**1** - A hauteur du petit parking, avant le mas de Cacharel, emprunter la piste des Cinq Gorges (dites de Méjanes) sur la droite. Poursuivre sur 11 km jusqu'au Domaine de Méjanes.

**2** - Après le Domaine de Méjanes, au panneau "cédez le passage", se diriger à droite sur la D37 et continuer sur 8 km. Longer l'étang du Vaccarès. Passer devant le point d'observation du Mas neuf du Vaccarès (mis en place par le Parc naturel régional de Camargue). Après l'observatoire, continuer en direction d'Arles et de Salin-de-Giraud jusqu'à Villeneuve.

# Sur votre chemin...



- L'église fortifiée des Saintes-Maries-de-la-Mer (A)
- La Réserve départementale des Impériaux (C)
- Le moustique (E)
- La Réserve naturelle nationale de Camargue (G)

- L'anguille (B)
- Le Bouvau d'Aubanel (D)
- L'étang de Consécancière (F)
- Les milieux cultivés (H)

# Toutes les infos pratiques

## ⚠ Recommandations

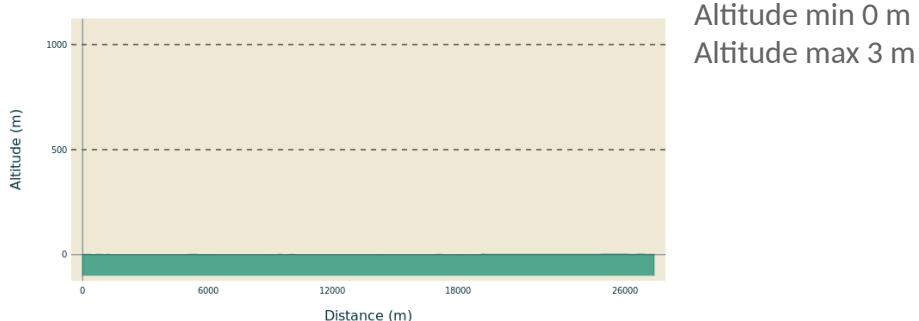
Respecter le code de la route sur les voies ouvertes à la circulation publique.

Rester vigilant sur la D37, route dangereuse et fréquentée !

L'itinéraire peut être effectuer en 2 jours ("A vélo, le tour de Vaccarès en 2 jour", continuer le parcours de Villeneuve aux Saintes-Maries-de-la-Mer par La Capelière), penser à réserver un hébergement en fonction de la distance à parcourir le premier jour. Contacter les Offices de tourisme des Saintes-Maries-de-la-Mer et de Salin-de-Giraud.

Se garer dans un endroit sécurisé.

## Profil altimétrique



## Transports

Réseau de transport Envia : Ligne 20 > Arles/Les Saintes-Maries-de-la-Mer par Albaron (Porte-vélos gratuits) >> [www.tout-envia.com](http://www.tout-envia.com); [www.pacamobilite.fr](http://www.pacamobilite.fr)

## Accès routier

A 37 km au sud-ouest d'Arles, par la D570.

## Parking conseillé

Parking Avenue Gilbert Leroy, Saintes-Maries-de-la-Mer

## Lieux de renseignements

Musée de la camargue



Mas du pont de rousty, 13200 Arles

[info@parc-camargue.fr](mailto:info@parc-camargue.fr)

Tel : +33 (0)4 90 97 10 40

<http://www.parc-camargue.fr/>

OT Saintes-Maries-de-la-Mer - Tourisme en Camargue

5 Avenue Van Gogh, 13460 Saintes Maries de la Mer

[info@saintesmaries.com](mailto:info@saintesmaries.com)

Tel : 04 90 97 82 55

<http://www.saintesmaries.com/>

# Sur votre chemin...

---



## ⌚ L'église fortifiée des Saintes-Maries-de-la-Mer (A)

Véritable point culminant de la Camargue (15 m), l'église offre une vue imprenable sur le village et toute la Camargue. Les 53 marches d'un escalier en colimaçon mènent à la toiture de l'église, où le panorama se déploie dans toute sa splendeur : là-haut, vision grand angle sur la ville, la mer et les étangs. Bleu intense et scintillant de la mer Méditerranée, teinte mauve de l'étang des Impériaux... Le vent, le soleil, la vue de l'étendue calme de la mer invitent à la découverte de ce paysage !

Crédit photo : ©Chloé Scannapiéco - PNR Camargue



## 🐾 L'anguille (B)

Au niveau des graus (ou passages), voies de communication entre la mer et les étangs littoraux, circulent des poissons qui se déplacent vers la sansouïre inondée et les étangs, ou au contraire vers la mer. Parmi ces espèces migratrices, on trouve les mullets, le bar, mais aussi la daurade, la sole et surtout l'anguille. Née en mer des Sargasses, celle-ci rejoint les côtes atlantiques et méditerranéennes après un long périple, avant de venir grandir dans les étangs côtiers ou les fleuves, où elle passe plusieurs années de sa vie.

Crédit photo : ©Julien Faure - PNR Camargue



## ⌚ La Réserve départementale des Impériaux (C)

Classés en Réserve départementale, les étangs des Impériaux et du Malagroy ont été acquis en 1964 par le Conseil départemental des Bouches-du-Rhône afin de protéger ces milieux naturels fragiles, couvrant 2770 ha, et abritant de nombreuses espèces d'oiseaux. La pêche, tradition ancestrale en Camargue, n'y est autorisée que depuis des bateaux sans moteur, ce qui impose, comme autrefois, l'usage de la partègue (perche). Les pêcheurs y recherchent principalement les crevettes grises et les anguilles.

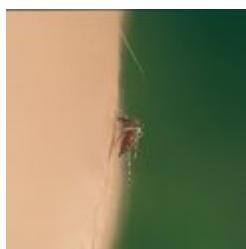
Crédit photo : ©Chloé Scannapiéco - PNR Camargue



## ► Le Bouvau d'Aubanel (D)

Le marquis de Baroncelli, figure emblématique de la vie camarguaise, donna à sa manade le nom de Manade Santenco, ce qui signifie en provençal "manade des Saintes-Maries". À sa mort, son gendre Henri Aubanel reprit la direction de la manade Santenco. Le 15 juin 1996, les Saintes-Maries-de-la-Mer inaugureront le bouvau Henri Aubanel, un enclos circulaire destiné à regrouper les taureaux après le tri. À la disparition d'Henri Aubanel, son fils Pierre prit le relais et renomma l'élevage "Manade Aubanel Baroncelli Santenco".

Crédit photo : ©Juliette Primpier - PNR Camargue



## ► Le moustique (E)

Il existe 40 espèces de moustiques mais seulement dix piquent. Les femelles récupèrent dans le sang humain des protéines nécessaires à la maturation de leurs œufs. Elles pondent sur les sols asséchés des milliers d'œufs qui attendent, parfois des années, la montée des eaux pour éclore. Le moustique est gênant pour l'homme mais il s'avère utile à de nombreuses espèces : libellules, poissons, chauve-souris... qui s'en nourrissent. Il est donc un maillon indispensable de la biodiversité de la Camargue.

Crédit photo : Emmanuel Vialet - PNR Camargue



## ► L'étang de Consécanière (F)

C'est un lieu de passage et de repos pour quantités d'oiseaux migrateurs. L'hiver, canards et foulques y trouvent une relative quiétude. Cette abondance naturelle a motivé le besoin d'une protection par le département des Bouches-du-Rhône au même titre que les étangs du Malagroy et de l'Impérial. Le niveau d'eau de l'étang de Consécanière est maintenu artificiellement bas par pompage, la pompe rejetant les eaux de l'étang vers celui de Malagroy. L'étang est entouré d'un liseré boisé de tamaris.

Crédit photo : Opus Species - PNR Camargue



## ► La Réserve naturelle nationale de Camargue (G)

La Réserve naturelle de Camargue a été créée en 1927 par la Société Nationale de Protection de la Nature (SNPN) pour protéger les espèces animales et végétales de Camargue. Située au cœur de la Camargue, la Réserve couvre 13 117 ha, dont une grande partie est formée par l'étang du Vaccarès. La réserve offre plusieurs possibilités d'accueil et balades : la Capelière (point d'accueil de la Réserve), Salin-de-Bardon, le phare de la Gacholle.

Crédit photo : ©Guillaume Caffier - PNR Camargue



## ⌚ Les milieux cultivés (H)

La Camargue est à la fois une terre d'élevage extensif (taureaux et chevaux) mais aussi une zone de grande culture (riz et blé). Les zones de cultures des céréales et oléo-protéagineux occupent les hautes terres. Les contraintes naturelles fortes qui pèsent sur ces productions nécessitent des investissements importants en termes d'irrigation et de drainage. A l'inverse, les systèmes de parcours extensifs se répartissent sur des milieux naturels (sansouïres, roselières, marais).

Crédit photo : ©Opus Species - PNR Camargue



- En aucun cas les auteurs des contenus de ce site ne sauraient être tenus pour responsables de problèmes ou d'accidents sur les itinéraires cités.
- Cependant, nous comptons sur vous pour signaler toutes contradictions importantes entre cette fiche et le terrain.
- Pensez également à signaler les éventuels problèmes rencontrés pendant votre balade sur <http://sentinelles.sportsdenature.fr> (erreur de balisage, panneau défectueux, pollution, conflit d'usages...).
- La vente de cette fiche est autorisée au coût d'impression.
- Ne pas jeter dans la nature.

L'outil Geotrek a été financé par l'Union européenne, le Parc national des Ecrins et le Parc national du Mercantour.

Le projet Chemins des Parcs est financé par la Région Provence-Alpes-Côte-d'Azur et les Parcs naturels régionaux des Alpilles, de Camargue, du Luberon, du Queyras et du Verdon.

Ce projet partenarial rassemble également le Comité Régional du Tourisme, les agences départementales de développement touristique, les offices de tourisme et les syndicats d'initiative.

- The authors of this website will in no case be held responsible for problems or accidents on the routes mentioned.
- We count on you to point out any inconsistency between this content and the field itineraries
- Please report any problems encountered on the routes (route marking problems, defective panels, pollution, conflict of uses ...) on <http://sentinelles.sportsdenature.fr>
- The sale of this sheet is authorized at the cost of printing
- Please don't litter

The Geotrek tool was funded by the European Union, the Ecrins National Park and the Mercantour National Park.

The Chemins des Parcs project is funded by the Provence-Alpes-Côte-d'Azur Region and the regional nature parks of Alpilles, Camargue, Luberon, Queyras and the Verdon.

This project was developed in partnership with the Regional Tourism Committee, the departmental tourist development agencies, and tourist offices.

# [www.cheminsdesparcs.fr](http://www.cheminsdesparcs.fr)

*Tours et détours dans les Parcs naturels régionaux  
de Provence-Alpes-Côte d'Azur*

Avec le soutien de

